Insee Analyses

Auvergne-Rhône-Alpes



N° 25

Septembre 2016

Des territoires inégaux face à la précarité

a région Auvergne-Rhône-Alpes jouit d'une économie dynamique. Toutefois, 12 % de la population se trouve sous le seuil de pauvreté, moins que dans le reste de la France métropolitaine. La précarité impacte inégalement les personnes : les familles monoparentales, les jeunes, les ruraux, notamment âgés, sont les plus fragiles. Localement, pauvreté et chômage vont souvent de pair. Le recours aux aides sociales, et surtout les minima sociaux, est un soutien essentiel, mais le surendettement des ménages prend de l'importance. Parmi les politiques sociales mises en œuvre pour l'inclusion sociale figurent l'éducation mais aussi le logement social, surtout dans les agglomérations où les loyers peuvent être très élevés.

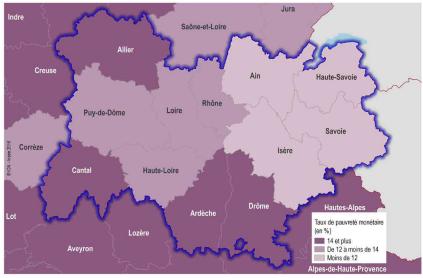
Medhy Martin, Axel Gilbert, Insee

La pauvreté est généralement définie comme un manque durable de ressources pour vivre décemment et subvenir aux besoins de base. Ainsi, sa dimension financière, appréhendée au moyen du taux de pauvreté (définitions), est le principal indicateur visible. En Auvergne-Rhône-Alpes, 12,3 % des habitants de la région vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 990 € par mois pour une personne seule. En France métropolitaine, 14,3 % de la population se situe sous ce seuil. La région fait partie des moins touchées par la pauvreté derrière la Bretagne, les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire, conséquence du dynamisme économique de la région.

Bien que ce soit sa principale composante, la pauvreté ne se résume pas à ce seul critère monétaire. D'autres aspects de conditions de vie, tels que la situation familiale, le chômage, l'accès à l'emploi et au logement, la scolarité, l'endettement, constituent des indicateurs de fragilité. Des situations très diverses appellent des politiques différentes. Ainsi, le plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) mis en place en 2013 ne vise pas seulement à réduire la pauvreté monétaire. Plus largement, 69 mesures favorisent aussi l'accueil dans les services publics, l'accès aux cantines scolaires, la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou encore l'accès au logement et à l'hébergement temporaire (encadré).

1 Les départements ruraux sont les plus touchés par la pauvreté

Taux de pauvreté en 2012 par département (en %)









Des situations diversifiées

La pauvreté n'apparaît pas limitée à quelques groupes sociaux mais la composition familiale est un déterminant important. Les familles monoparentales sont particulièrement touchées : plus d'un quart se trouve en situation de pauvreté. Les ménages de cinq personnes et plus et les jeunes de moins de 30 ans accusent un taux de pauvreté de 20 %. Les habitants des départements ruraux pâtissent considérablement de la situation, notamment l'Allier qui compte les plus forts taux de pauvreté de la région pour ces trois catégories de population.

La précarité est également très liée à la situation des membres du ménage sur le marché du travail. Les chômeurs sont ainsi plus souvent exposés au risque de pauvreté. Le chômage constitue une situation de précarité financière et sociale pour les individus, a fortiori quand il se prolonge. Mais la pauvreté concerne aussi des personnes qui n'évoluent pas ou plus dans l'univers professionnel : des retraités avec des pensions faibles ou des personnes éloignées du marché du travail. De même, l'activité salariée ou indépendante ne protège pas totalement de la pauvreté en raison des temps partiels, des contrats courts et des faibles salaires ou chiffres d'affaires pour les travailleurs indépendants.

Importance du marché de l'emploi

Au niveau des territoires, la relative bonne tenue du marché du travail contribue à limiter la pauvreté. Dans la région, le chômage se situe à un niveau plutôt faible. La proportion de chômeurs dans la population active reste inférieure à celle de la France métropolitaine (8,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes contre 9,9 % en France métropolitaine au premier trimestre 2016). Cependant, le nombre de personnes en recherche d'emploi a gagné du terrain dans tous les départements de la région durant la première moitié de la décennie. Cette augmentation, de 35 % dans la région entre 2010 et 2015, est plus importante en Ardèche et dans la Drôme, et plus modérée dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée est plus importante encore et les différences entre départements sont accentuées.

Chômage et pauvreté sont le plus souvent les conséquences de la faiblesse du marché local de l'emploi, spécialement dans les anciens territoires industriels et les villes de taille moyenne. Ainsi, les taux de chômage surpassent le taux national dans la Drôme, l'Ardèche, l'Allier et la Loire. Ce sont dans ces mêmes départements que les taux de pauvreté sont élevés (figure 1). À l'opposé, les taux sont plus faibles dans l'Ain, la Haute-Savoie et la Savoie. Le Cantal fait exception, avec le taux de chômage le plus

faible de la région (6,4 %), mais le taux de pauvreté le plus élevé (15 %) (figure 2). La pauvreté est, dans ce département, liée au vieillissement de la population rurale.

Des territoires inégaux devant la pauvreté

Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par une forte diversité des territoires, avec des niveaux de pauvreté très différents. C'est en général dans les territoires ruraux éloignés des principaux pôles urbains que les habitants sont le plus confrontés aux situations de pauvreté. Ces territoires se situent massivement dans les départements du Cantal, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Allier. Ceux-ci affichent ainsi des taux de pauvreté supérieurs à 14,8 %, au-dessus de la moyenne métropolitaine. Ces territoires, les moins densément peuplés de la région, sont également ceux qui comprennent les plus fortes proportions de personnes âgées. Le faible niveau de revenu tient à la présence de nombreux retraités aux pensions modestes. À partir des années 1960, les jeunes ont quitté massivement ces territoires et ont toujours tendance à partir étudier dans les pôles universitaires, et les personnes actives vers des zones plus attractives pour l'emploi. Cela a deux conséquences : la part de la population active dans la population totale diminue, et les travailleurs présents dans ces départements sont moins qualifiés, donc plus susceptibles d'être en situation de pauvreté laborieuse. Le niveau des pensions y est aussi plus bas, en particulier chez les anciens agriculteurs et les veuves.

Les villes abritent d'autres formes de pauvreté. Ainsi, les centres des grandes agglomérations concentrent des ménages très modestes, bénéficiant parfois d'un logement social. En revanche, en banlieue des grandes villes réside une population globalement plus aisée et plus homogène. La banlieue de Lyon fait exception, avec une très nette partition spatiale de l'espace : quelques communes populaires situées à l'est et au sud concentrent les ménages plus pauvres. Les territoires périurbains, à vocation résidentielle, abritent une population peu exposée à la pauvreté.

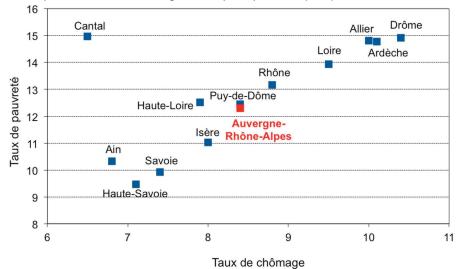
Le surendettement en progression

Les situations de pauvreté peuvent engendrer un surendettement des ménages. En Auvergne-Rhône-Alpes, 7 ménages sur 1 000 ont déposé un dossier de surendettement en 2013 devant la commission de la Banque de France (8 en France métropolitaine). Dans l'Allier, ce taux monte à 10 alors qu'il n'est que de 5 en Haute-Savoie ou en Ardèche (*figure 3*). Entre 2008 et 2014, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement a davantage augmenté dans la région qu'en France métropolitaine. Cette croissance est très inégale suivant les départements, de +5 % en Ardèche à +52 % dans l'Ain.

Parmi ces dossiers de surendettement, la proportion de dossiers pour impayés d'énergie est importante. Elle reste relativement homogène dans la plupart des départements, sauf en Savoie où cette part est assez faible (27 %), et au contraire en Haute-Loire, Loire et Allier où elle est supérieure à 40 %. C'est un enjeu important pour la région, où la question de la dépense énergétique est majeure : en raison du climat de montagne qu'on retrouve dans les massifs, et qui implique une plus grande consommation pour le chauffage domestique, la précarité énergétique y est plus répandue qu'ailleurs. Tous logements confondus (propriétaires, locataires du privé ou en HLM), la part des ménages qui consacrent plus de 8 % de leurs revenus pour le chauffage (logement et eau sanitaire) est plus importante dans les

2 Au niveau des départements, pauvreté et chômage vont de pair

Taux de pauvreté et taux de chômage en 2012 par département (en %)



Sources : Insee, Filosofi, taux de chômage localisés, lieu de résidence, 2012

Département	Taux de pauvreté en 2012 (en %)	Taux de chômage localisé – 1er trimestre 2016 (en %)	Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 50 % des revenus en 2014 (en %)	Décisions d'expulsions locatives pour 1 000 ménages en 2013	Nombre de dossiers de surendettement déposés pour 1 000 ménages en 2013	Part d'élèves entrant en 6° avec au moins un an de retard, à la rentrée 2015 (en %)
Ain	10,3	7,3	21,3	10,6	7,3	9,6
Allier	14,8	10,7	36,7	8,8	10,2	11,3
Ardèche	14,8	10,8	28,2	8,1	4,7	9,6
Cantal	15,0	6,5	27,0	5,6	6,7	10,2
Drôme	14,9	11,2	29,6	9,8	6,1	10,0
Isère	11,0	8,6	25,8	13,2	7,0	9,3
Loire	13,9	10,1	30,2	10,4	8,5	10,3
Haute-Loire	12,5	8,4	26,0	5,6	8,1	10,4
Puy-de-Dôme	12,4	8,9	30,6	7,6	6,4	9,6
Rhône	13,2	9,1	30,9	11,7	7,8	10,0
Savoie	9,9	7,6	22,7	6,7	6,9	8,1
Haute-Savoie	9,5	7,5	21,9	12,1	5,1	7,7
Auvergne-Rhône-Alpes	12,3	8,8	28,1	10,6	7,1	9,6
France métropolitaine	14,3	9,9	32,6	11,3	8,0	9,8

Sources : Insee (Filosofi, enquête emploi), CAF, ministère de la Justice/SG/SDSE, MENESR-DEPP, Banque de France

départements de l'ouest de la région. 23 % à 36 % des ménages s'y trouvent en situation de précarité énergétique liée au logement. Ce risque est encore augmenté dans les zones les plus rurales, où l'habitat est essentiellement individuel et occupé par des personnes aux revenus souvent modestes.

Des enjeux éducatifs...

La lutte contre la pauvreté des enfants, en particulier l'inclusion scolaire est un des pans des politiques du PPPIS. À la rentrée 2015, un élève sur dix d'Auvergne-Rhône-Alpes entre en 6° avec au moins un an de retard. Cette proportion, ainsi que celles relevées dans la plupart des départements de la région, est proche de celle de la France métropolitaine. Seuls se distinguent l'Allier, avec un taux plus élevé, et les deux Savoie avec des taux plus faibles.

En revanche, les jeunes de la région sont plus diplômés que la moyenne nationale. La proportion des personnes de 20 à 24 ans non scolarisées et n'ayant aucun diplôme supérieur au brevet est plus faible que celle de l'ensemble de la France métropolitaine. Le Cantal et la Haute-Loire ont un taux de non-diplômés inférieur à 15 %, contrairement à l'Isère et à la Drôme qui se rapprochent de la moyenne française, avec une personne de 20 à 24 ans sur cinq sans diplôme.

Les jeunes de 18 à 24 ans de la région sont légèrement mieux insérés que ceux de l'ensemble de la France métropolitaine. Ils sont tout de même 19 % à n'être ni en emploi, ni étudiants (2,5 points de moins que le taux

national), en particulier parmi les jeunes les moins qualifiés. Les jeunes des départements alpins et ceux qui habitent à proximité des principaux pôles universitaires s'en sortent mieux. Au contraire, un jeune de 18 à 24 ans sur quatre dans l'Allier, l'Ardèche et la Drôme rencontre des difficultés d'insertion. Parmi les départements ruraux, le Cantal fait exception avec des taux d'insertion semblables à la moyenne régionale.

L'offre de pension et demi-pension dans les établissements scolaires peut permettre aux familles dans le besoin de proposer au moins un repas décent aux enfants à un coût moindre, voire un hébergement sur le temps scolaire. Dans la région, 71 % des élèves du secondaire sont demi-pensionnaires ou internes. Mais c'est surtout l'éloignement des écoles et la difficulté de leur accès en raison du relief de montagne qui entrent en compte. Ainsi, les élèves des départements ruraux profitent davantage de ces prestations. Mais l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie ont une proportion d'élèves demi-pensionnaires ou internes importante alors que le taux de pauvreté n'y est pas particulièrement élevé.

... et des enjeux immobiliers

Le logement occupe une part croissante dans le budget des familles. Entre 2011 et 2013, le nombre de décisions d'expulsions locatives a augmenté en Auvergne-Rhône-Alpes, passant de 12 800 à 13 600. La proportion de décisions d'expulsions pour 1 000 ménages locataires est légèrement inférieure à celle de la France métropolitaine

(10,6 pour 11,3). Ce sont dans les villes que se concentrent les ménages locataires. Suivant les départements, ce taux diffère beaucoup. Ces situations concernent en premier lieu les ménages des villes où le marché locatif est tendu, en Isère, en Haute-Savoie et dans le Rhône. Elles sont plus rares dans la Haute-Loire ou le Cantal.

En 2014, 528 000 logements sociaux sont proposés dans la région, soit 16 logements pour 100 ménages. Plus du quart se concentrent dans la Métropole de Lyon, qui offre une densité de 26 logements HLM pour 100 ménages. Le logement social est surtout présent et nécessaire là où les niveaux de loyers sont hauts, c'est-à-dire dans les grandes villes. Il est en revanche très inégalement réparti dans les agglomérations : on trouve de vastes quartiers presque entièrement consacrés au logement HLM et des communes aisées qui en sont dépourvues, malgré les effets correcteurs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

En Ardèche, dans le Cantal et en Haute-Loire, le logement social se fait plus rare avec moins de 10 logements pour 100 ménages. Le parc social s'étoffe toutefois dans tous les départements de la région, notamment ceux qui sont en forte croissance démographique comme l'Ain et la Haute-Savoie. Enfin, dans trois départements peu favorisés (la Loire, la Haute-Loire et l'Allier), la baisse de la population urbaine et la modération des loyers privés entraînent une vacance non négligeable du parc HLM (entre 6 % et 7 % de logements disponibles sont vacants).

Le Plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Auvergne-Rhône-Alpes

En 2013 et 2014, Préfets et services de l'État ont joué un rôle essentiel d'impulsion et de pilotage stratégique visant à faire vivre et à adapter les 69 mesures du plan en fonction du contexte local grâce à l'engagement conjoint des collectivités territoriales : conseils départementaux et EPCI.

Son lancement a suscité une forte mobilisation : près d'un millier de participants entre Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, permettant l'identification des problématiques sociales prioritaires en faveur des jeunes, des grands exclus, des populations implantées sur les territoires fragiles à caractère urbain ou rural.

Les Assises Territoriales du Travail Social, organisées en avril 2014, par les DRJSCS d'Auvergne et de Rhône-Alpes à l'Université Lyon 2 ont réuni plus de 300 personnes pour réfléchir et échanger sur les métiers de l'intervention sociale et notamment « la place de l'usager ».

En 2015, de nouvelles initiatives ont dynamisé la mise en œuvre territoriale: création d'une mission nationale d'appui et d'évaluation (sous l'égide de François Chérèque, IGAS) et, au niveau local, organisation de temps d'échanges entre partenaires par les services de l'État. Citons par exemple la mise en lien des réseaux associatifs et des organismes de protection sociale pour faciliter l'accompagnement des plus exclus vers les « rendez-vous des droits ».

2016 doit être une année d'approfondissement des dynamiques territoriales avec l'organisation par la DRDJSCS d'un temps fort réunissant les principaux acteurs début octobre, en présence du Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Directeur Général de la Cohésion Sociale.

Sources

Les indicateurs mobilisés pour le suivi du PPPIS proviennent de sources multiples : Le fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2012 est issu du rapprochement des données fiscales et de celles sur les prestations sociales. Ces informations permettent de reconstituer le revenu disponible des ménages à des niveaux locaux fins.

Les données issues des caisses d'allocations familiales (CAF) de 2014 permettent de caractériser les ménages allocataires.

Les données sur le chômage proviennent de l'enquête emploi (pour le taux de chômage) et de Pôle emploi (pour les caractéristiques des demandeurs d'emploi).

Les expulsions locatives sont connues grâce au ministère de la Justice (Répertoire général civil 2013).

Le taux de retard en 6° provient du ministère de l'Éducation nationale (système d'information Scolarité) ; il concerne la rentrée 2015.

Le parc HLM est connu par le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) du ministère de l'Environnement. Enfin, les données de cadrage proviennent du recensement de la population 2012.

Définitions

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Du total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0.3 UC.

Pauvreté monétaire : un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau

de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels par UC en 2012, soit 987 euros par mois.

Le **taux de pauvreté** est la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Les minima sociaux considérés ici sont : l'allocation de parent isolé (API), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le revenu de solidarité active (RSA).

Les **ménages bénéficiaires** sont les foyers au sens de la CAF (personne de référence et ses ayants droit). Il s'agit de ménages dont l'individu de référence et son conjoint éventuel ont moins de 65 ans. Ils n'incluent ni les foyers d'agriculteurs, ni les étudiants.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes 165, rue Garibaldi - BP 3184 69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication : Pascal Oger Rédactrice en chef : Aude Lécroart

ISSN 2495-9588 (imprimé) ISSN 2493-0911 (en ligne) © Insee 2016

Pour en savoir plus :

- « Rhône-Alpes, une région riche en dépit d'inégalités territoriales », Insee Analyses Rhône-Alpes n° 29, juin 2015
- « La pauvreté dans le Puy-de-Dôme Aggravation de la situation des plus pauvres pendant la crise », Insee Analyses Auvergne n° 12, mai 2015
- « La pauvreté en Haute-Loire Une précarité marquée des personnes âgées », Insee Analyses Auvergne n° 11, mai 2015
- « La pauvreté dans le Cantal Un département plus largement touché », Insee Analyses Auvergne n° 10, mai 2015
- « La pauvreté dans l'Allier Les jeunes et les familles durement affectés par la crise », Insee Analyses Auvergne n° 9, mai 2015



